

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Des séjours dans les Appart'hôtels de la fontaine.



Arrivée et départ

L'heure d'arrivée (check-in) est à partir de 16 heures et jusqu'à 23 heures.

L'heure de départ (check-out) est au plus tard à 11 heures.

Ménage

Les frais de ménage couvrent le nettoyage général et le lavage du linge de maison. Le Client est tenu de respecter les lieux en laissant la cuisine propre, réfrigérateur vidé et propre, ustensiles nettoyés, vaisselle propre, sanitaires dans un état correct, tous déchets jetés et poubelles vidées dans les containers à chaque entrée du village. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires à partir de 30 € seront demandées sur la caution pour couvrir les frais de ménage supplémentaire.

Même si c'est un appart hôtel, merci d'utiliser le chauffage ou la clim comme si c'était chez vous et de ne pas surchauffer ou rafraichir inutilement ou fenêtres ouvertes par exemple ou quand vous n'êtes pas là.

Animaux interdits

Les animaux ne sont pas admis dans les appartements. En cas de non-respect nous facturerons l'intervention d'une société spécialisée. Montant de base pour toute dégradation : 200 Euros. Ce montant n'a pas de limite haute, cela dépend en effet des dégradations.

Ne pas fumer

Les appartements sont strictement non-fumeurs. Ni cigarettes, ni cigares, ni vapotage ne sont autorisés dans l'appartement y compris à la fenêtre ou dans les parties communes. En cas de non-respect une partie de la caution sera prise en totalité pour assainir le logement (150 euros). En cas de réservation via une plateforme, nous demanderons qu'une pénalité de 150 Euros soit appliquée.

Nombre maximum de personnes

Le nombre maximum de personnes déclaré lors de la réservation ne sera pas dépassé dans l'hébergement. Les personnes non incluses dans la réservation ne sont pas autorisées à y accéder.

Prostitution interdite

La prostitution est strictement interdite. Toute personne ne respectant pas cela sera contrainte de quitter le logement immédiatement sans aucun remboursement. Une plainte sera ensuite déposée auprès des autorités de police.

Les codes d'accès

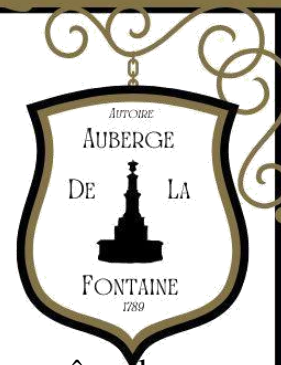
sont personnels et confidentiels. Il est interdit de divulguer ces codes. Les codes ne fonctionnent que pendant la durée de votre séjour.

Vélos et trottinettes interdits

Tous véhicules comme trottinette, vélo pliant ou non, électriques ou non, etc. sont interdits dans l'appartement. En cas de rayure des peintures sur les murs rénovés récemment, les frais de réparation seront facturés à partir de 50€ en fonction des dégâts.

Ne pas déplacer les meubles – Ne pas sortir les équipements

Ne pas déplacer de mobilier dans le logement ni en sortir aucun meuble, équipement, ustensile de cuisine, vaisselle, serviette ou linge y compris pour le laver.



Respect des voisins – Pas de fêtes

Le Client doit respecter le calme dans le logement notamment entre 23H et 7H et ne pas gêner les autres occupants de l'immeuble. Aucune fête ni soirée tardive entre amis n'est autorisée. En cas de non-respect, nous appliquerons une pénalité minimum de 150 euros afin de dédommager un autre client mécontent. Ce montant peut être plus élevé si les nuisances ont troublé la quiétude et le sommeil de plusieurs des autres clients.

Charte d'utilisation de l'internet

La connexion internet mise à disposition du Client dans le logement est soumise à une charte d'utilisation par laquelle l'utilisateur s'engage à ne pas télécharger de contenus illégaux ou soumis à des droits sans que celui-ci se soit acquitté de ces droits. Toute infraction à cette charte pouvant être relevée par les autorités au regard de la loi française sera signalée aux autorités. Le Propriétaire se dégage de toute responsabilité le cas échéant.

Ne pas allumer de bougies

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'utiliser dans les locaux des flammes nues telles qu'allumettes, chandelles, bougies, feu de Bengale, etc..., appareils d'éclairage à flamme nue, candélabres, cierges, etc...

Sécurité et portes

Le logement est sous la responsabilité du Client. En aucun cas le Propriétaire ne peut être tenu responsable des vols ou dégradations pouvant être commis dans le logement. Penser à fermer portes et fenêtres pendant les absences. La fermeture de la porte d'entrée de l'immeuble est automatique. Il est formellement interdit d'empêcher sa fermeture quelle qu'en soit la raison.

Prolongation Séjour

À la fin du séjour, l'hôte s'engage à quitter les lieux à la date et à l'heure prévue lors de la réservation.

Toute demande de prolongation du séjour formulée par l'hôte devra non seulement être approuvée par écrit par l'auberge mais aussi faire l'objet d'un nouveau contrat.

Informatique et liberté

Conformément à la loi du 07 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sur la protection des données de caractère personnel, la SARL Auberge de la fontaine informe les locataires que les données de caractère personnel qui sont fournies serviront uniquement pour la prestation demandée.

Seuls les employés et fournisseur qui doivent connaître ces données afin de fournir la meilleure prestation à ses clients y auront accès. Dans tous les cas, les locataires peuvent exercer les droits d'accès, opposition, rectification et annulation prévus dans la loi mentionnée.

Après-vente

Vos hôtes sont disponibles de 9 heures à 21 heures pour répondre aux demandes des clients, résoudre les éventuels dysfonctionnements et permettre au client de profiter pleinement de son séjour. Toute réclamation pourra faire l'objet d'un courrier adressé par mail à auberge.de.la.fontaine@orange.fr